

Le 21 mars 2021

Chers parents d'élèves de cinquième et sixième primaire,

Je vous invite à lire l'extrait ci-dessous repris de la circulaire 8026 de Madame la Ministre Caroline Désir, faisant suite au comité de concertation de ce vendredi 19 mars 21.

- **« le Comité de concertation a décidé ce vendredi 19 mars d' :  
Imposer, à partir du mercredi 24 mars et jusqu'au vendredi 2 avril, le port du masque buccal par les élèves de 5ème et de 6ème primaire pour toutes les activités en intérieur lorsque la distance physique ne peut être respectée. »**

Concrètement cela signifie que les enfants de P5/P6 devront être munis de deux masques minimum par jour fournis par vos soins.

Des informations complémentaires seront fournies à vos enfants par leur institutrice sur l'utilisation pratico-pratique des masques au sein de l'enceinte de l'école.

Nous sommes tous bien conscients du caractère contraignant de ces dispositions. Nous tenons donc à vous remercier à nouveau pour votre collaboration efficace et ce depuis le début de la crise sanitaire que nous subissons tous.

Prenez soin de vous .

La Direction



Se laver les mains à l'eau et au savon avant toute manipulation du masque



Retirer le masque en saisissant par l'arrière les élastiques



L'enlever en tenant les élastiques sans toucher la partie avant du masque



Placer le masque À LAYER dans un petit sac en plastique propre, puis suivre les instructions *Comment laver et sécher son masque ?*

Placer le masque À JETER dans un petit sac en plastique, fermer, puis jeter ce sac dans le sac poubelle



Se laver les mains à l'eau et au savon sans oublier de laver l'extérieur du contenant qui a été touché